



partenaire du CCAS de la Ville d'ANGERS

### Le dispositif « Permis Citoyen » du CCAS de la Ville d'ANGERS

Permet l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation

Soutient leur mobilité

Valorise l'engagement solidaire par la délivrance d'un certificat de bénévolat et de compétences

### Pour qui ?

Les jeunes de 18 à 25 ans révolus, résidant à Angers depuis au moins deux ans

- engagés dans un parcours d'insertion professionnelle (sauf étudiants en formation universitaire)
- rencontrant des difficultés pour financer l'intégralité du permis de conduire
- déjà inscrits ou non à l'auto-école

### Ça consiste en quoi ?

- une aide financière de 1 000 euros maximum, conditionnée à un apport personnel d'au moins 20% du montant total du permis
- un accompagnement individuel à la concrétisation du projet d'apprentissage de la conduite
- un engagement solidaire de 20 heures minimum à réaliser dans une association ou une collectivité
- une journée obligatoire de Prévention Sécurité Routière

**Vous remplissez les conditions d'accès et souhaitez vous engager dans le dispositif du Permis Citoyen,**

**Rencontrez-nous à l'agence HappyDrive au 4 rue des Capucins à Angers  
Arrêt de tramway Jean Moulin**

Ou

**Contactez-nous au 02 41 33 11 92.**